



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Mont-Carmel, que le Conseil de la municipalité de Mont-Carmel sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 7 juin 2021, à 19h30, au 22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel, de la dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation pour régulariser la présence d'un garage de 9.88 m X 7.46 m (32' x X 24'), installé à 2.34 mètres (7' 8") de la limite arrière de la propriété.

L'article 5.8.3.1 a) du règlement de zonage #116-90 précise que les marges de recule arrière et latérales sont fixées à 4 mètres (13' 2") pour tout bâtiment secondaire.

En 2014, la résolution #210-2014 accordait une dérogation mineure permettant de construire le garage à 2.7m (9') des limites Sud et Est. Étant donné certaines contraintes, ce projet fut abandonné et remplacé par une autre demande de permis et de dérogation visant l'installation du garage au nord du chalet.

En 2016, la résolution #298-2016 accordait une dérogation mineure permettant de construire le garage à 4.2 m (14') de la limite arrière (Nord-Est) de la propriété.

À cette époque, les marges de recul arrière et latérale exigées étaient de 10 mètres pour tout bâtiment. Depuis le 11 septembre 2019, une modification règlementaire abaissait ces marges à 4 mètres pour un bâtiment complémentaire.

Identification du site concerné :

151, rue des Merisiers
Zone VA 2

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Mont-Carmel ce 19^e jour de mai 2021.

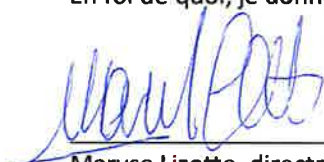

Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 16h00, le 19^e jour du mois de mai 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Bibliothèque
- Bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de mai 2021



Maryse Lizotte, directrice générale
Secrétaire-trésorière